

L'ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT

QUI FAIT QUOI ?



Il vous appartient d'effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état. Deux Fleuves Rhône Habitat se charge des grosses réparations.*
Si vous souhaitez entreprendre des travaux importants, n'oubliez pas de demander l'autorisation à votre agence.



Les travaux sont à la charge du locataire



Les travaux sont inclus dans les contrats d'entretien**



Les travaux sont à la charge de Deux Fleuves Rhône Habitat

INTÉRIEUR DU LOGEMENT

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Entretien de la porte d'entrée, remplacement des gonds et des charnières ainsi que les joints existants. 2 Clés et badges (tous types de serrures). 3 Remplacement du combiné et du cordon de l'interphone. 4 Entretien et remplacement de la quincaillerie des portes de placard (roulettes, rails...). 5 Tapisserie des murs et peinture des plafonds, des murs, des menuiseries et rampes d'escalier. 6 Entretien et remplacement des sols et plinthes. 7 Débouchage des évacuations des appareils sanitaires. 8 Changement du flexible gaz (vérifier la date de validité). 9 Entretien et remplacement des joints silicone des appareils sanitaires. 10 Rebouchage des trous. 11 Remplacement du flexible et du pommeau de douche. 12 Entretien de la cuvette des WC y compris l'abattant. 13 Entretien et réparation des poignées et crémones des volets et des fenêtres et des joints d'étanchéité. 14 Entretien et remplacement de la manivelle et de la sangle manuelle des stores et des volets roulants. | <ul style="list-style-type: none"> 15 Remplacement des joints et des vitres cassées. 16 Remplacement des piles du thermostat d'ambiance. 17 Entretien et remplacement des points lumineux (ampoules, douilles, néons) interrupteurs, prises et fusibles si existants 18 Entretien et dépeussierage des convecteurs. 19 Robinet de la machine à laver la vaisselle et le linge. 20 Entretien de la chaudière et du cumulus (chauffe bain et chauffe eau). 20 Remplacement chaudière et cumulus. 21 Location du compteur d'eau (si la télé relève fait partie des charges). 22 Nettoyage et ramonage des grilles de ventilation. 23 Entretien et remplacement de la robinetterie, du siphon et vidage. 25 Nettoyage des bouches d'entrée d'air (ne pas boucher). 26 Entretien et remplacement des robinets de radiateurs. 27 Tuyauterie. 28 Entretien et contrôle des détecteurs de fumée. |
|---|--|

EXTÉRIEUR DU LOGEMENT

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 29 Entretien des fenêtres et des volets. 30 Entretien de la porte de garage, poignée, chaînette et ressort, graissage des roulettes, émetteur. 31 Entretien de la serrure de la boîte aux lettres. 32 Nettoyage de l'auvent. 33 Nettoyage des chéneaux, grilles et canivaux. 34 Débouchage de l'évacuation du balcon. | <ul style="list-style-type: none"> 35 Entretien et taille des haies et arbustes, tonte de la pelouse (espace privatif). 36 Entretien et remplacement du portillon et des clôtures. 37 Entretien des panneaux solaires. 38 Toiture. 39 Garde-corps des balcons. 40 Façade. |
|--|---|

En cas de doute, n'hésitez pas à poser vos questions à votre agence.

* conformément au décret 82-955 du 9/11/1982.

** ou à réaliser par le locataire en l'absence de contrat d'entretien. Le coût des contrats d'entretien est compris dans les charges des locataires.

